



Centre d'études et de recherches sur l'administration publique et l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre d'études et de recherches sur l'administration publique et l'environnement. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02031668

HAL Id: hceres-02031668

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031668>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

EA 142, Centre d'études et de recherche en
administration publique
de l'Université Paris 1



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

EA 142, Centre d'études et de recherche en
administration publique
de l'Université Paris 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre d'études et de recherche en administration publique

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 142

Nom du directeur : Mme Maryse DEGUERGUE

Université ou école principale :

Université Paris 1

Autres établissements et organismes de rattachement : /

Date(s) de la visite :

Mercredi 18 février 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Patrick MAISTRE du CHAMBON, Université de Grenoble 2

Experts :

M. Pierre BON, Université de Pau

M. Serge DAUCHY, Université de Lille 2

Mme Florence DEBOISSY, Université de Bordeaux 4

M. Slim LAGHMANI, Faculté de sciences juridiques politiques de Tunis

Mme Christine NEAU-LEDUC, Université de Montpellier 1

M. Bernard PACTEAU, Université de Bordeaux 4

M. Philippe SIMLER, Université de Strasbourg 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU contacté n'a pas envoyé de représentant.

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Pierre Michel EISEMANN, Université de Paris 1

Mme Yvonne FLOUR, Université de Paris 1



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs ;

- 13 enseignants chercheurs (7 professeurs et 6 MCF)
- 4 professeurs associés (3 CE et 1 avocat)
- 4 allocataires et 6 ATER
- 28 doctorants
- 1 chargé de recherche CNRS

Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses :

- Un seul MCF dispose d'une HDR ; le chargé de recherche et un PAST détiennent une HDR

Nombre de thèses soutenues et durée moyenne lors des 4 dernières années, nombre de thèses en cours, taux d'abandon, nombre de thésards financés :

- 28 thèses en cours
- 8 thèses soutenues
- Durée autour de 4,5 ans
- Financement de la thèse : Autour d'une dizaine grâce à une allocation ou un poste d'ATER

Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 3 professeurs détiennent une PEDR

Nombre de publiants :

Tous les professeurs publient selon une fréquence variable. Mais le rapport publication / enseignant-chercheur est satisfaisant et fournit la démonstration du potentiel scientifique réel dont dispose le CERAP.

2 • Déroulement de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en salle du conseil de Paris 1. Étaient présents, outre le directeur du CERAP, de nombreux enseignants ainsi que quelques doctorants. Après avoir entendu l'équipe de recherche, le comité a auditionné les doctorants hors la présence de leurs directeurs de recherche. Sont intervenus au titre des différentes activités, plusieurs responsables pour des recherches sur la nouvelle gouvernance de l'administration et l'E-administration. Cette audition a laissé aux membres du comité l'image d'un centre ayant du mal à s'accorder sur les grands axes de sa politique scientifique.



3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le CERAP a laissé aux membres du comité d'évaluation un sentiment d'inachevé, avec un décalage important entre la notoriété et la production individuelles de ses membres et les activités collectives du centre. L'impression qui prédomine est celui d'un centre qui, tout en se voulant généraliste, a du mal à dégager des thèmes fédérateurs et une politique scientifique cohérente. Certains chercheurs semblent être tentés de se hisser sur les rivages du droit de l'environnement, après que l'unité a échoué dans une tentative de rapprochement avec le CERDEAU (spécialisé en droit de l'environnement) ; d'autres ont semblé plus réservés. Un troisième a développé avec ardeur et conviction l'intérêt de ses travaux en matière d'E-administration, sans avoir fourni la démonstration d'une réelle adhésion de l'équipe aux choix qu'il conduit, ni aux initiatives multiples qu'il développe. Il en est ressorti une impression d'hésitation et d'incertitude quant à l'action scientifique à mener tout à fait ressentie au travers de l'audition.

La production scientifique imputable au centre s'en est naturellement ressentie et reste pour l'essentiel caractérisée par la réalisation de mélanges de l'un des professeurs.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Sans objet

5 • Analyse de la vie de l'unité

En termes de management :

La direction scientifique de l'équipe reste un peu floue. Le désir légitime de sa direction de rester un centre généraliste de droit public conduit à un manque d'homogénéité de la politique scientifique suivie. L'investissement envisagé du champ de l'environnement ne semble ainsi pas faire l'objet d'une adhésion de l'ensemble des membres de l'équipe. De même, le développement de recherche dans le domaine de l'E-administration ne donne pas non plus l'impression d'avoir le soutien de tous.

En termes de ressources humaines :

L'absence de personnel administratif et d'IGE rend difficile le développement de la recherche collective. C'est d'autant plus regrettable que la qualité des membres est indéniable. Il apparaît cependant que la notoriété individuelle des membres du centre ne rejaillit pas autant que l'on pourrait l'espérer sur le centre et sur ses activités.

L'arrivée récente de nouveaux chercheurs est de nature à redynamiser la structure.

En termes de communication :

Les entretiens qui ont eu lieu, notamment avec les doctorants ne laissent pas entrevoir de critiques majeures. Toutefois, le centre donne une impression de pouvoir faire beaucoup mieux. Il est étonnant que la notoriété individuelle de ses membres n'ait pas plus de répercussion auprès des étudiants alors même que la demande de juristes en droit public n'a jamais été aussi forte au sein des professions juridiques et judiciaires.



6 • Conclusions

– Points forts :

- Renouveau de l'équipe avec l'arrivée de nouveaux enseignants chercheurs.
- Des membres à très forte notoriété individuelle.
- Un projet de recherche pertinent sur les conclusions des commissaires du gouvernement.
- L'organisation d'ateliers thématiques pour les doctorants.

– Points à améliorer :

- Production scientifique collective insuffisante.
- Manque d'homogénéité de la politique scientifique avec des désaccords latents entre les membres.
- Nombre de doctorants relativement modeste.
- Volume de thèses soutenues insuffisant.

– Recommandations :

- Mise en cohérence de la politique scientifique.
- Si le centre persiste dans son désir d'étendre son champ de compétence au droit de l'environnement, nécessité de tenter un nouveau rapprochement avec le CERDEAU, au risque d'entretenir des confusions.
- Réfléchir tout de même à un recentrage sur le droit administratif fondamental et sur les politiques publiques.
- Nécessité de donner à ce centre des moyens matériels significatifs si l'on veut que ses membres soient incités à promouvoir plus intensément la recherche collective .
- Nécessité d'accroître le nombre de jeunes chercheurs (doctorants).

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	C	C



U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

Paris, le 3 juin 2009

SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : rechup1@univ-paris1.fr

Monsieur Pierre GLORIEUX

Directeur de la section des unités de recherche de l'AERES

20, rue Vivienne

75002 PARIS

Nos Réf. : IG/PLBC/2009/N° 269

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – EA 142 – CERAP

Monsieur le Directeur,

L'université a pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'AERES établi à la suite de la visite du Centre d'études et de recherche en administration publique le 18 février dernier et s'associe aux remarques formulées ci-après par Madame Deguerge, directrice du centre.

La direction du CERAP dans sa configuration actuelle n'existe que depuis janvier 2006. Ce centre a accueilli trois nouveaux chercheurs (sur 13 en tout) de 2006 à 2008 ce qui explique que l'unité des thèmes de recherche collective n'ait pas encore été trouvée et qu'ils présentent une certaine hétérogénéité en fonction des recherches commencées par les uns et les autres.

Néanmoins, depuis trois ans l'activité a été intense et a été marquée par l'aboutissement d'une recherche commencée depuis longtemps sous la direction de Gérard Timsit et que la direction du Centre a voulu voir aboutir et ne pas laisser en l'état d'inachèvement, nonobstant son coût. L'ouvrage publié porte sur "Justice et politique-Eléments de jurisprudence" édité en 2009 chez Bruylant qui a, en raison des coûts de traduction, absorbé une bonne partie des fonds du centre.

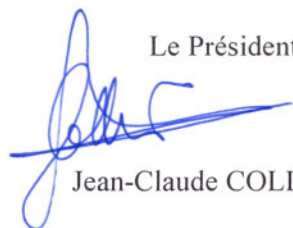
Par ailleurs, ce ne sont pas des Mélanges en l'honneur d'un de ses professeurs qu'a publiés le CERAP, mais deux : les Mélanges en l'honneur de Jacqueline Morand-Deville, Montchrestien, 2007 et les Mélanges en l'honneur de Pierre-Laurent Frier (sous presse aux Publications de la Sorbonne) faisant suite à un colloque sur "L'art et le droit" organisé par le CERAP en mai 2006.

En raison des coûts de traduction, deux colloques ont été financés par des fonds extérieurs, celui sur l'E-administration en décembre 2006 (Ministère de l'Economie et des finances) et celui sur les services sociaux d'intérêt général en 2008 (cabinet d'avocat). Un autre colloque sur "les OGM, en questions : sciences, droit et politique" en partenariat avec l'ENGREF est programmé pour les 17 et 18 septembre prochains. Un projet de colloque pluridisciplinaire sur l'urgence sera repris en 2010.

D'avantage que des axes de recherches divergents qui n'emporteraient pas l'adhésion de tous les membres du CERAP, ce sont des axes différents de recherche sur les diverses composantes de l'administration publique et des politiques publiques qui sont explorés et qui par nature peuvent ne pas intéresser tous les membres. L'environnement et la santé ainsi que la sécurité ou l'e-administration, par exemple, sont bien des archétypes de politiques publiques menées par l'administration publique, lesquelles peuvent ne pas intéresser les treize membres du centre en même temps. Ces choix temporaires de thématiques d'études ne préjugent pas de l'impossibilité de concentrer dans l'avenir la réflexion sur le droit administratif, dit fondamental, comme la recherche sur les commissaires du gouvernement qui a été programmée mais qui ne peut pas se réaliser en deux ans, d'autant que deux coauteurs prévus initialement semblent se désister.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean-Claude COLLIARD